

Rockwool

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Fournisseurs](#) / [Isolation thermique](#)

Garantie 25 ans sur ses produits de toiture-terrasse

Le fabricant de laine de roche Rockwool applique désormais une garantie de 25 ans à ses produits d'isolation destinés aux « toitures-terrasses » des bâtiments industriels. Cet engagement couvre la performance thermique avec l'assurance de conserver une conductivité thermique stable dans le temps, la stabilité dimensionnelle face aux différences de température pour éviter toute apparition de ponts thermiques, et la performance au feu, la laine de roche étant incombustible par nature (Euroclasse A1).

Accordée au cas par cas après étude du chantier et sous réserve d'exclusions particulières, cette garantie 25 ans est soumise à deux obligations, à savoir l'installation correcte et conforme du produit dans les six mois suivant sa date de livraison et la fourniture par Rockwool de tous les produits d'isolation installés sur la toiture-terrasse.